

**DÉCISION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

Bureau n° 2025/01

Réunion du 13 février 2025

Nombre de membres ayant voix délibérative : 4	Nombre de membres présents à la séance : 4
Date de la convocation : vendredi 7 février 2025	

N° 8

**Convention d'adhésion à la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH)
pour l'offre relative aux services opérés de télécommunications**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 13 février, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63), dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du Conseil d'administration.

Présents :

Membres ayant voix délibérative :

- Jean-Paul CUZIN
- Valérie PRUNIER
- Cédric MEYNIER
- Olivier CHAMBON

Excusé :

Membre ayant voix consultative :

- Pascale BRUN

Le SDIS 63 est désigné comme secrétaire de séance.

Pour répondre à ses besoins en matière de fournitures et de services, le SDIS 63 a la possibilité de lancer des procédures de marchés publics de façon séparée, ou de rationaliser l'achat public en ayant recours à une centrale d'achat.

La centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH) est une association loi 1901, qui simplifie les achats informatiques et télécoms de ses adhérents en préparant et animant des marchés publics.

Dans le cadre de ses besoins en téléphonie, le SDIS 63 avait contractualisé auprès de la CAIH sur le marché 20 AOO TEL 2125 pour ce qui tient des lots référencés ci-dessous :

- lot 2 – lignes téléphoniques fixes premium avec ORANGE BUSINESS SERVICES,
- lot 4 – mobilité premium avec BOUYGUES TELECOM,
- lot 7 – lignes téléphoniques d'urgence et de traitement de l'alerte avec ORANGE BUSINESS SERVICES.

Ces marchés sont arrivés à échéance. Aussi, la CAIH a relancé une consultation afin de permettre une continuité de service.

Le nouveau marché présenté par la CAIH propose un accord cadre multi-attributaires à bons de commandes. Pour chaque lot, deux attributaires sont proposés. Ainsi, le SDIS 63 peut choisir pour chaque lot l'opérateur retenu avec lequel il souhaite travailler selon ses impératifs de prix et de qualité de service.

Le SDIS 63 souhaite adhérer aux lots ci-dessous :

- lot 4 – mobilité avec BOUYGUES ENTREPRISES,
- lot 7 – téléphonie d'urgence, gestion d'alerte et autres services à valeurs ajoutées avec ORANGE BUSINESS SERVICES *(les prestations assurées dans l'ancien lot 2 sont prévues dans le lot 7)*

En conséquence, il convient de signer une convention de service d'achat centralisé pour bénéficier de ce nouveau marché **24 AOO TEL 2529**. L'exécution débutera à la signature de la présente convention et prendra fin au terme du marché fixé au 6 janvier 2029. Les besoins du SDIS 63 sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Objet	Montant TTC estimatif annuel (basé sur la consommation constatée sur l'ancien marché)	Montant estimatif jusqu'à la fin du marché (4 ans) (basé sur la consommation constatée sur l'ancien marché)
Adhésion à la centrale	400,00	1 600,00
Lot 4 – mobilité	8 500,00	34 000,00
Lot 7 – téléphonie d'urgence, gestion d'alerte et autres services à valeurs ajoutées	93 000,00	372 000,00
Total	101 900,00	407 600,00

DÉCISION

Après en avoir débattu, le Bureau décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de l'accord-cadre portant sur les services de télécommunications et prestations associées 24 AOO TEL 2529 Télécoms Opérateurs, ainsi que les pièces à intervenir dans le cadre de cette procédure.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le **13 FEV. 2025**

Le président
du conseil d'administration du SDIS 63,

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20250213-25_11198-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025


Jean-Paul CUZIN